



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Feryel Kilani et consorts « *Accueil de jour préscolaire : la Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte :*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fournisse un bilan annuel, le premier dans les meilleurs délais et pour la suite, chaque année au mois de juin, comprenant :

- Le nombre de nouvelles places d'accueil de jour préscolaire ouvertes dans l'année et la différence éventuelle par rapport aux chiffres annoncés dans la présentation du budget ;
- Le nombre de places d'accueil de jour préscolaire qu'il est encore nécessaires de créer pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale – vie professionnelle par rapport au plan de développement à venir sur la base du postulat « Objectif 100% » ;
- Les projections de création de places d'accueil de jour préscolaire pour les années de législature restantes. ».

et la résolution de Mme Charlotte de la Baume, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les options de collaboration avec les mamans de jour, et oriente de manière plus uniforme et proactive les familles sur liste d'attente pour les aider à trouver une solution de garde en attendant une place de crèche. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



La secrétaire adjointe :